

Jeudi 2 octobre 2014 à 19h00 à la maison de Madine - Nonsard

Présents : Mmes Demey, Rey,
Mrs Palin, Cochet, Colson, Castelli, Hippert, Carigi, Pilâtre,
Invité : Mr Legatelois, président du syndicat mixte de Madine
Excusées : Mme Hottier et Mme Roseleur

En préambule, Mr Palin, Président, remercie, M. Legatelois, président du syndicat mixte de Madine de nous accueillir dans ses locaux.

1° Relations OT / syndicat mixte de Madine

Mr Legatelois précise ses objectifs pour le site de Madine : amener des nouveautés, revoir le fonctionnement administratif, etc...

Il souhaite se rapprocher de l'OT.

En qualité de président de Madine, il bénéficie d'un siège membre de droit au CA de l'Office.

Les statuts actuels du syndicat mixte ne permettent pas actuellement la réciprocité pour l'OT. Il précise que ces statuts seront modifiés. Toutefois, il souhaite qu'un représentant de l'OT soit associé aux réunions du syndicat mixte.

2° Horaires d'ouverture de l'OT

Flirey et Les épages demandent une ouverture d'un accueil de l'OT en saison estivale.

Les discussions vont avoir lieu. Il est évident les frais de fonctionnement, le loyer et le mobilier seront pris en charge par ces structures, à charge pour l'OT de fournir et rémunérer le personnel

Un tableau récapitulatif des propositions d'ouvertures ([annexe 1](#)) est fourni aux membres du bureau.

Au cours de la discussion, il est évoqué la pertinence d'avoir deux personnes en permanence à Flirey. Le bénéfice « commercial » ne sera pas facile à établir.

Mr Pilâtre se demande s'il est nécessaire d'avoir quelqu'un tous les jours dès le matin. Clothilde pense que c'est indispensable d'ouvrir toute la journée.

Mr Hippert estime que l'on dépasse le projet initial de l'OT qui devait se cantonner à Saint Mihiel avec une antenne à Madine. Il craint une explosion des coûts.

Mr Pilâtre se demande s'il ne faudrait pas ouvrir le Week-end complet et les autres jours seulement l'après-midi. Et de plus est-il nécessaire d'ouvrir pendant 4 mois ?

Mr Hippert demande s'il ne serait pas plus judicieux de conforter Madine.

Suite à ces débats, l'OT pourrait proposer pour Flirey de faire un essai en 2015 sur juillet et août. On voit ce que cela coûtera, le nombre de visiteurs, les retombées, et on pérennisera ou pas au vu de ces résultats.

Mr Cochet pense qu'il faudrait envisager la vente de produits touristiques dans les points d'accueil.

Il est évoqué le tirage de cartes postales du territoire.

L'Auberge de Flirey, qui appartient au Chardon Lorrain, pourrait être un relais de l'OT en hors saison.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture de l'OT à Saint Mihiel, le calendrier s'établit comme suit :

Du 1er Avril au 31 Octobre : du lundi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Du 1er Novembre au 31 mars : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.
le samedi de 11h00 à 16h00.

L'office aura pour fermeture annuelle les fêtes de fin d'année. Pour cette année : du 22 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus.

3 ° - Tarif des prestations de vacation

L'OT propose un tarif de 20.00€ de l'heure de vacation, soit avec les charges 30.00 €.

Si l'on a des vacataires, on peut envisager des visites possibles chaque semaine pour l'an prochain. Clothilde précise qu'il existe un pool de vacataires déjà référencés.

Au vu de ce qui se fait dans d'autres OT, ce tarif paraît adapté.

Ce tarif, pour un groupe d'au moins 10 personnes, permettrait de demander un tarif de 4.00 € par personne.

4° - Présentation du Projet « Quel Tourisme pour Demain ? »

Mr Colson présente le document que Clothilde a établi pour présenter le projet et le déroulement du schéma de développement touristique ([annexe2](#))

C'est un schéma de travail avec des pistes dont chaque membre du bureau devra s'imprégner afin de mettre en œuvre l'échéancier prévu .

Ce document sera présenté lors de l'Assemblée Générale du 6 Octobre.

5° AG du 6 Octobre

Cette AG clôture l'année 2013. – Présentation du bilan 2013.

Prospective : présentation du document préparé par Mr Colson.

Mr Cochet évoque la question des commissaires aux comptes. Il propose que soit indiqué dans les statuts «dans la mesure du possible, les comptes seront certifiés annuellement par un contrôleur des comptes».

En ce qui concerne les modifications de statuts, certaines pistes ont été évoquées, ainsi que l'élaboration du règlement intérieur. Le bureau a en ses mains des documents de travail qui seront étudiés et le prochain bureau se chargera d'élaborer les documents qui seront proposés au prochain Conseil d'Administration puis à une AG Extraordinaire pour modification des statuts.

Il faudra aussi introduire un article, soit dans les statuts, soit dans le règlement intérieur précisant les rémunérations éventuelles des administrateurs, remboursement des frais engagés pour le fonctionnement de l'OT, dans la limite des mandats dont ils sont chargés et dans la limite du crédit prévu dans le budget de l'association.

La question de la taxe de séjour sera certainement évoquée lors de l'AG : il y a une étude qui a été faite concernant la taxe de séjour forfaitaire pour les campings, avec prise en compte de la période d'ouverture, du classement et de la capacité du camping.

Clothilde précise que si cette solution était adoptée, cela serait beaucoup plus onéreux pour les gestionnaires que la perception individuelle. Il faut tout de même affiner cette étude et que celle-ci soit discutée avec les intercommunalités.

Mr Pilâtre précise qu'il faut expliquer ce que l'on a en contrepartie de cette taxe.

Les perceptions de ces taxes se passent globalement bien pour les autres hébergements ; Les situations litigieuses sont en voie de résolution ;

En cas de non déclaration, l'OT se chargera d'envoyer des courriers de rappel, avec sanctions éventuelles, ceci en passant par les Codecom concernées.

6° - Problème de Personnel

Charlotte, employée à l'accueil de l'OT pose certains soucis, on peut même parler de fautes assez importantes. Mr Palin l'a déjà rencontrée à ce sujet. Les choses ne se sont pas arrangées depuis. Mr Palin la rencontrera à nouveau et il faut envisager une rupture «à l'amiable».

Pour Charlène, son mari militaire sera probablement muté l'an prochain, il faut donc envisager son départ en 2015.

Clothilde souhaiterait que l'on solutionne le premier souci assez rapidement afin de ne pas avoir une désorganisation totale en 2015 pour le démarrage de la saison.

Mr Colson souhaiterait que Clothilde effectue une formation à la rédaction de courriers administratifs ;

Clothilde présente le projet de plan de formation de ce dernier trimestre :

Charlène : formation méthode de prospection en B to C.

Clothilde : formation en Autofinancement d'un OT.

7° - Questions Diverses

Un reliquat de produits de l'ancien Office de Tourisme est toujours non solutionné depuis la création de l'OT Cœur de Lorraine. Une réunion avec Mr Picard, président de cette précédente structure aura lieu le 8 octobre à 14 heures à l'OT. Mrs PALIN, COCHET, CARIGI et HIPPERT participeront à cette réunion.

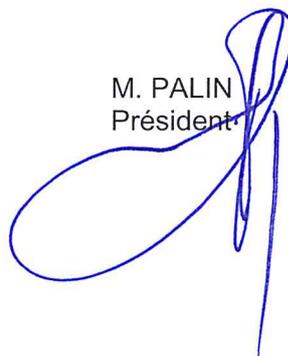
Mr Cochet évoque les difficultés et projets possibles concernant l'Auberge de Jeunesse de Saint Mihiel. Le bureau pense que l'Office peut servir de relais afin de prendre des réservations pour 2015, le fonctionnement étant assuré par une structure mise en place par la ville de Saint Mihiel. En tout état de cause, l'Office étant impliqué, il sera proposé une réunion aux présidents des 5 intercommunalités afin de prendre en compte ce problème

La prochaine réunion du bureau aura lieu le jeudi 6 novembre 2014 à 18h30 à l'OT à Saint Mihiel.

La séance est levée à 22 heures30

M. CARIGI
Secrétaire

M. PALIN
Président



Annexe 1

Projet annexes office 2015

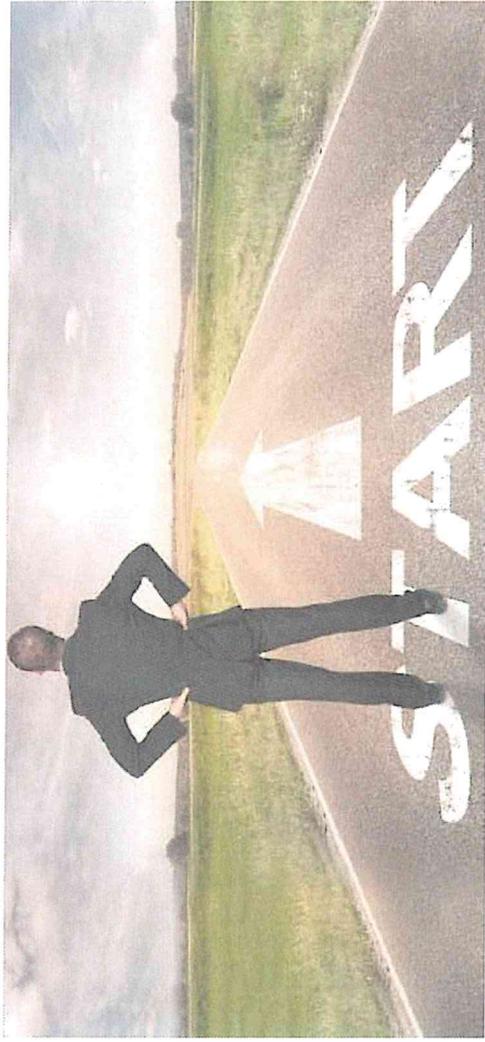
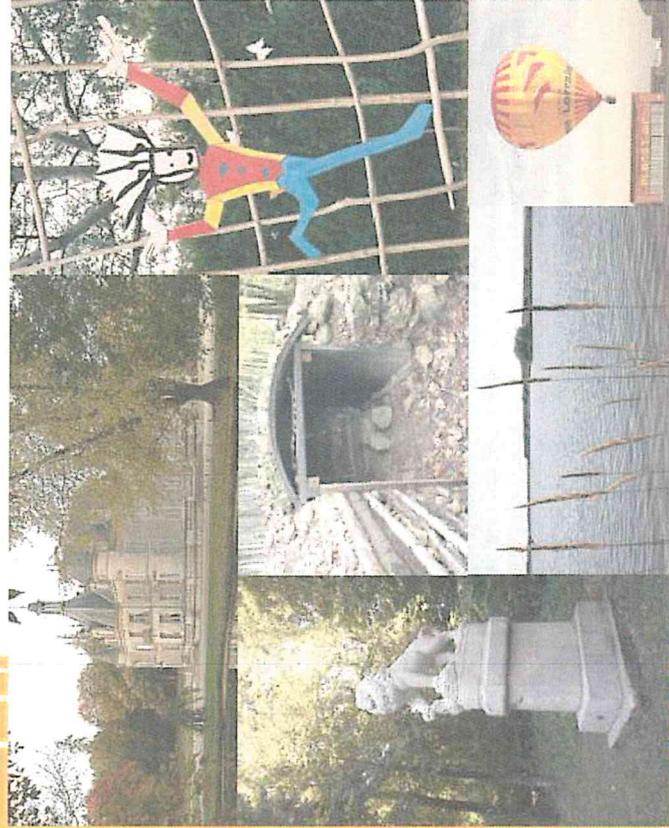
	nbr saisonniers	durée/contrat	nbr heures	Contrat de x heures	Taux horaire	Salaire mensuel	Salaires total
St Mihiel	1	3	31	134,33	9,67 €	2 157,90 €	6 473,71 €
St Mihiel	1	4	31	134,33	9,67 €	1 657,90 €	6 631,61 €
du mardi 1er avril au samedi 31 octobre 2015 : du lundi au dimanche de 09:30 à 12:30 et de 13:30 à 18:00							
Flirey	2	4	31	134,33	9,67 €	1 857,90 €	14 863,23 €
du lundi 1er juin au lundi 28 septembre 2015 : du lundi au dimanche de 09:30 à 12:30 et de 13:30 à 18:00							
Eparges	1	2	35	151,67	9,67 €	1 842,28 €	3 684,56 €
du 1er juillet au 1 septembre 2015 : du mardi au samedi de 10:00 à 12:30 et de 13:30 à 18:00							
Madine	1	2	31	134,33	9,67 €	1 657,90 €	3 315,81 €
du 1er juillet au 31 aout 2015 : du lundi au dimanche de 09h00 à 18:00							
							34 968,92 €
prévis 2014							19 850,00 €
							15 118,92 €

500€ sup.
pour les
dimanches200€ sup.
pour les
dimanches



Schema de développement touristique
de l'office de tourisme Cœur de Lorraine

Quel tourisme pour demain ?



Qu'est-ce qu'un Schéma Local de Développement Touristique ?

Il s'agit d'un document cadre formalisé ayant pour ambition de définir et de mettre en oeuvre les orientations stratégiques de développement touristique de notre territoire.
A terme, il doit aboutir à une bonne lisibilité du développement touristique souhaité par et pour l'ensemble des acteurs du Cœur de Lorraine.

Un Schéma Local de Développement Touristique, pourquoi ?

Développer

Maintenir et renforcer l'activité touristique, un secteur économique majeur sur le Cœur de Lorraine (générateur de retombées économiques directes et indirectes qui seront concrètement évaluées dans la phase de diagnostic du schéma).

Qualifier

Répondre aux besoins et attentes des clientèles touristiques qui fréquentent et fréquenteront notre territoire.

Organiser

Créer une dynamique partagée par tous les acteurs du tourisme et au-delà : élus, professionnels, associations et habitants.

Valoriser

Affirmer un positionnement et des valeurs identitaires attractives afin de faire face à un marché fortement concurrentiel.

Planifier et rendre cohérent un développement touristique à court, moyen et long termes prenant en compte les politiques touristiques régionale, départementale mais également les problématiques locales.

Un Schéma Local de Développement Touristique, pour qui ?

Le Schéma Local de Développement Touristique deviendra une « feuille de route » et un outil de travail pour :

- ✓ Les 5 Communautés de Communes du Cœur de Lorraine et les 139 communes qui les composent
- ✓ Les professionnels et investisseurs de notre territoire
- ✓ L'Office Intercommunal de Tourisme Cœur de Lorraine

Et un élément de référence pour nos partenaires institutionnels :

Comité Régional de Tourisme (CRT), Comités Départementaux de Tourisme (CDT55 et ADT54), le PNRL, Madine...

Le Schéma Local de Développement Touristique se décline en 3 grandes étapes

Phase 1 : Etat des lieux – diagnostic

1.1. Etat des lieux de l'existant

- ✓ Etat des lieux du territoire, du contexte touristique et économique,
- ✓ Etat des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre actuelle (champs d'étude : patrimoines, randonnées, équipements de loisirs, hébergements, restauration, animations, signalisation, transports, ...)
- ✓ Etat des lieux quantitatif et qualitatif des clientèles actuelles et potentielles, des flux touristiques,
- ✓ Evaluation de la perception et de la notoriété du territoire, du positionnement actuel et des actions marketing menées jusqu'à présent (promotion – commercialisation),
- ✓ Synthèse des projets à court, moyen et long termes.

1.2. Diagnostic / prospective

Analyse des forces/faiblesses et opportunités/menaces du Cœur de Lorraine, Détermination des premières recommandations, des domaines à approfondir et perspectives de développement.

Outils et actions mis en place pour cette première phase :

- ✓ Entretiens avec des personnes ressources, acteurs référents (professionnels du tourisme, élus, associatifs, partenaires institutionnels et consulaires...)
- ✓ Visite des sites phares du territoire
- ✓ Recensement et exploitation de l'information existante (collecte de l'information qualitative et quantitative par thématiques, filières, communes, communauté de communes, institutions...)
- ✓ Enquête auprès des habitants et des prestataires touristiques
- ✓ Etude d'image du Cœur de Lorraine

Phase 2 : Positionnement- perspectives de développement et choix stratégiques

- ✓ Définition des orientations stratégiques et des axes de développement
- ✓ Réflexion sur le positionnement touristique du territoire (modification ? renforcement ?) et définition d'actions marketing

Outils et actions mis en place pour cette deuxième phase :

- ✓ Organisation d'ateliers de travail par filières ou thématiques (thèmes des ateliers définis à la fin de la phase 1)
- ✓ Recherche, recensement et analyse comparée d'expériences les plus abouties sur le Cœur de Lorraine et des territoires ayant des problématiques communes
- ✓ Visites, entretiens, ...

Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions et d'un schéma organisationnel pour sa mise en œuvre

- L'étape Mise en œuvre
- Mise en œuvre pluriannuelle du programme d'actions au regard des conclusions de la phase 2

L'étape Evaluation

- Des indicateurs de résultats (qualitatifs et quantitatifs), définis dans l'étape étude du Schéma Local de Développement Touristique, permettront de mesurer l'adéquation et l'efficacité des actions réalisées par rapport aux objectifs initialement fixés. Leur analyse permettra de donner une suite au SLDT : modification, renforcement ou abandon des actions mises en place.

Echéancier prévu



Office de tourisme Cœur de Lorraine
Rue du palais de justice
55300 SAINT-MIRHEL
Tel : 03 29 89 06 47
Mail : accueil@coeurdelorraine-tourisme.fr
Dossier suivi par Clothilde REY – directrice
Mail : direction@coeurdelorraine-tourisme.fr

